

qu'on le suspecterait d'avoir commis un délit ; de plus, la route à travers les bruyères de Caster et les auberges lui semblaient trop favorables pour une embuscade.

En général, Feller entretenait peu de rapports avec les membres de sa famille. Une lettre du 7 février 1790 est adressée à une de ses demi-sœurs Marie-Marthe-Claire-Françoise, née en juin 1759 ; il regrette de la voir vivre dans un pays où la religion catholique sera bientôt détruite, mais il espère que les effets de la révolution belge s'étendront au loin et que la Maison d'Autriche se réconciliera avec le pape. De ses demi-frères, Charles-Antoine, né en juillet 1767 entra dans le clergé et devint curé à Betzdorf ; quand le serment de haine à la royauté et à l'anarchie fut imposé aux prêtres luxembourgeois, il émigra en Allemagne où il mourut bientôt après.¹⁾ JEAN-ANTOINE-ADOLPHE, né en octobre 1765, fit des études de droit et devint commissaire du district d'Arlon sous le régime hollandais ; il mourut à Autel le 16 avril 1837. Il fut immatriculé à la faculté de droit de l'université de Louvain le 10 décembre 1787 ; il suivit les cours de droit de Louvain et de Bruxelles, quand l'université y fut transférée par Joseph II. Le 15 octobre 1791, il dut interrompre pendant 6 mois ses études au Collège Mylius. Les docteurs de Louvain refusèrent de l'examiner pour la licence, sous prétexte que la fréquentation de cours à Bruxelles ne pourrait être prise en compte pour achever le terme légal de 3 ans, prescrit pour cet examen. Profitant d'un nouvel édit de Léopold II qui permettait à ses sujets de faire des examens universitaires à l'étranger, il passa sa licence à Nancy. Le 5 décembre 1791, il fut admis à la prestation du serment des « avocats postulans » du Conseil de Luxembourg. Le dernier descendant de la famille était Michel-Nicolas qui mourut en 1850 à l'âge de 81 ans à Autel-Haut.

Quelques-unes des lettres de François-Xavier sont adressées à une tante Gerber qu'il appelle familièrement sa chère Mimi ; elle était probablement religieuse de la Congrégation à Luxembourg. Par une lettre de 1790, nous apprenons que Feller avait deux cousins capucins, nommés probablement Bernard et Antoine ; il ignorait alors s'ils étaient encore en vie. Dans l'Itinéraire, il parle avec fierté de deux tantes religieuses qui avaient laissé un bon souvenir à Mayence et qui lui avaient fait quelques dons pendant sa jeunesse.

LA VIE DE FRANÇOIS-XAVIER DE FELLER AVANT LA SUPPRESSION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Le jeune Jean-François fut envoyé au Collège des jésuites de Luxembourg où il demeurerait chez le grand-père maternel Jean-François GERBER qu'il appelle l'homme le plus sensé et le plus solidement chrétien qu'il ait jamais vu. Dans l'Itinéraire, il parle des promenades que les collégiens faisaient à la caverne de Schetzelo au Grünewald. A la porte du Collège,

¹⁾ Voir Engling : Die luxemburger Glaubensbekenner unter der französischen Republik, Luxembourg 1860.